L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLÉANS JEUDI MATIN, 27 JUILLET 1876. 33me Année.

DUDÉ & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

SOUSCRIPTION :
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI MATIN 27 JUILLET.

Candidatures démocratiques 1876.

POUR PRÉSIDENT
DES ÉTATS-UNIS,
SAMUEL J. TILDEN,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRÉSIDENT,
THOS. A. HENDRICKS,
DE L'INDIANA.

VENTE A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Moity & Son, aux Nos 108 & 110 de la rue Conti, grande — articles en granit blanc, faïence etalée Rockingham.

Par Hoffman, Iles & Co, au No 46 de la rue des Magasins, vêtements, lingerie, chapeaux, casquettes, malles, valises.

POUR GOUVERNEUR
de la Louisiane
Général FRANK T. NICHOLS
d'Assomption.

Pour Lieutenant-Gouverneur
Honorable L. A. WILTZ,
d'Orléans.

Nous applaudissons de tout cœur au choix qui a été fait hier soir, par la Convention du parti démocrate conservateur pour la place gouverneur.

La candidature du général Frank T. Nichols est celles contre lesquelles aucune objections pouvait s'élever. Elle donnera satisfaction à la population de la Nouvelle-Orléans tout autant qu'à celle des paroisses.

C'est non seulement un excellent choix politique, mais c'est encore une nomination judicieuse au point de vue du caractère réformiste à donner à la campagne.

Ceux qui entendaient les autres candidats, ne sauraient contester la valeur de la candidature du général Nichols, tandis que cette candidature exciterait un réel enthousiasme armi les masses électorales.

Le temps nous manque pour rendre, au prochain gouverneur de la Louisiane, la justice due à son mérite et à son caractère. Nous nous contentons de dire que la Convention a bien mérité de la Louisiane et qu'nous avons l'espoir que Nichols sera Tilden de notre Etat.

Nous pensons que la Nouvelle-Orléans ne sera pas en dernière ligne pour ratifier par un mas meeting monstre la nomination de Nichols.

P. S.—Nous apprenons à l'instant que l'honorable A. Wiltz a été choisi par acclamation au premier tour de scrutin, candidat à la place de lieutenant-gouverneur. Nous ne pouvons qu'approuver ce choix, qui réunit ainsi en tête de la liste les deux candidats les plus forts. Toutes les forces du parti démocrate-conservateur se réuniront dans un même élan pour soutenir les deux champions populaires opposés à Packard et à Antoine.

ABSENCE DU BARREAU.—Nous publions plus loin un adresse du comité nommé par le barreau de la Nouvelle-Orléans, à l'appui des candidatures recommandées par le barreau. Nous espérons que la convention de jeudi prendra en sérieuse considération ces recommandations. Les juges Tissot et Saucier se sont acquis l'estime de tout le barreau par la manière habile et consciencieuse dont ils ont rempli leurs fonctions et on ne saurait mieux faire que de les maintenir sur leurs siéges. Les autres candidats désignés, MM. T. G. Hunt, F. A. Monroe, Jno. M. Bonner, W. L. Righton sont des avocats capables et jouissant d'une grande considération. Le juge Abell occupe depuis longtemps le siége de la 1re cour de district et il administre la justice criminelle impartialement.

L'honorable W. A. Elmore ayant refusé de se laisser porter pour la cour supérieure de district, il faudra faire un autre choix. L'importance de cette cour exige que le candidat offre toutes les garanties de capacité et de fermeté désirables.

MORT DU GÉNÉRAL DONATIEN AUGUSTIN.—Nous avons été peiné d'apprendre la mort d'un digne et respectable représentant de l'ancienne population créole, le général J. B. Donatien Augustin, qui est décédé avant-hier soir, à sa résidence rue de l'Esplanade. Il était âgé de 74 ans. Le défunt avait rempli plusieurs fois éta représentant à la législature, et il avait été membre du conseil municipal. Il avait rempli avec distinction les fonctions de shérif et celles de juge d'une Cour de District. Il avait été brigadier-général de la Légion de la Louisiane. Avocat estimé, il était très aimé au barreau. Depuis quelques années il était commissaire des Etats-Unis.

Il avait épousé une demoiselle Labranche, de St Charles. L'un de ses fils fait partie de la rédaction du *Democrat*.

Les restes du général Augustin ont été suivis hier jusqu'au cimetière par un grand concours d'amis et par les deux premières compagnies du bataillon d'artillerie sous le commandement du capitaine Geo. H. Tarpy. Tous ceux qui ont connu le défunt se plairont à rendre hommage à la pureté de son caractère et à ses qualités personnelles.

Nous avons été profondément peiné d'apprendre la perte douloureuse que notre estimé confrère, Adolphe Cælonge, du *Patriote*, vient de faire en la personne de sa femme, morte à 33 ans après une courte et douloureuse maladie. C'était une femme de grand cœur, et dont la perte sera cruelle pour son mari et les cinq enfants en bas âge qu'elle laisse à ses soins.

Nous prions notre confrère de recevoir l'expression de nos sentiments profonds de condoléance.

CLUB DRAMATIQUE LOUISIANAIS.—Nous appelons l'attention des membres actifs et honoraires de ce club sur les deux avis qui les concernent au sujet de la représentation par invitation qui sera donnée samedi soir à l'Opéra.

Nous remercions le club dramatique louisianais des invitations adressées à l'*Abeille* pour la représentation que ce club doit donner samedi soir à l'Opéra.

Essayez votre chance
Essayez votre chance
Essayez votre chance
Tirage d'or
Tirage d'or
Tirage d'or
Tirage d'or
Opéra, 29
Opéra, 29
Opéra, 29.

VENTE DE PRODUITS ET DENRÉES.—On verra plus loin l'annonce de M. E. Beer, marchand commissionnaire rue Vieille-Levée No 80. M. Beer se charge de la vente de coton, de sucre, de riz, et de toute espèce de produits de la campagne avec garantie que les plus hauts prix du marché seront obtenus. Ses nombreuses relations lui facilitent des transactions avantageuses.

PUY DE DOME.—Mme Antoinette Chaillet, femme de M. Eugène Granet, conseiller municipal de Marat, habitant au domaine de Pommerat, âgée seulement de trente-huit ans, vient de mettre au monde son vingtième enfant, après vingt-deux ans de mariage. Si elle compte bien, dit-on, compléter la seconde dizaine si Dieu lui prête vie.

La Convention de Bâton-Rouge.

La Convention s'est assemblée hier à dix heures.

Le comité sur la vérification des pouvoirs a donné lecture de son rapport.

La paroisse Bienville est la seule paroisse qui n'était pas représentée dans la convention.

Les siéges contestés étaient ceux de la paroisse St-Landry et des wards suivants de la Nouvelle Orléans : second, troisième, quatrième, cinquième, septième et huitième.

Le rapport du comité est unanime pour accorder les siéges du troisième, du quatrième, du cinquième et du huitième ward aux délégués reconnus par le comité de paroisse. Relativement au cinquième ward, le comité après avoir consacré plus de deux heures à l'examen des preuves et de l'affaire, a déclaré que bien que les fraudes fussent évidentes, on ne pouvait établir pour qui avaient voté ceux qui avaient voté sans droit.

Relativement au second et au septième wards, le comité s'est divisé. La majorité s'est prononcée en faveur des contestants dans le second ward, c'est-à-dire de la délégation Arca. Mitchell, par opposition à la liste dite de Diamond, M. M. Bothick et autres, qu'on dit être partisans de Penn. Par contre, la même majorité s'est prononcée en faveur de la liste Penn, dite allemière, du septième ward, par opposition à la liste Machoché.

Le rapport de la minorité propose de rejeter les deux délégations du second ward pour cause d'irrégularité dans l'élection, et il déclare que dans le septième ward, Dan. Edward était le président du ward ; il recommande qu'on admette les deux délégations de ce ward avec un demi vote pour chaque délégué.

Le rapport de la majorité pour la paroisse St. Landry propose d'admettre la délégation dite régulière, sur la liste de laquelle se trouve M. Estilette. M. Marr, au nom d'une minorité de trois a fait un rapport recommandant d'admettre les deux délégations avec un demi vote pour chaque délégué, ou de n'en admettre aucune.

La Convention a, d'abord, adopté la partie du rapport du comité sur laquelle il n'y avait pas de division et la discussion a été ouverte sur les rapports contradictoires, cinq minutes étant accordées à chaque orateur.

Une discussion très animée s'est engagée sur la motion de M. Todd, d'admettre les deux délégations de St-Landry avec demi vote. Cette motion a néanmoins prévalu par 306 voix contre 122.

La convention a délibéré ensuite sur la question du second ward et elle a admis à siéger la délégation Shakespeare, Archibald Mitchell, etc.

Pour le cinquième ward, le rapport de minorité admettant les deux délégations avec un demi vote a été adopté. La délégation Penn a été alors retirée.

Il a été alors procédé à l'organisation permanente de la convention.

M. Jno. Snyder, de Bossier, a été élu président permanent. MM. E. H. Marr, Robert Wickliffe et A. B Georges ont été élus vice présidents.

MM. L. A. Richards, T. Wharton Collens, jne, P. J. Sullivan et Geo. H Schneider ont été élus secrétaires.

Un comité de quinze membres a été nommé pour rédiger le programme et les résolutions.

La séance a été ensuite suspendue et reprise à quatre heures peu être suspendue de nouveau jusqu'à sept heures du soir.

Séance du soir.

Nomination de gouverneur.

Voici les votes qui ont eu lieu dans la séance du soir et qui ont abouti à la nomination du général Frank T. Nichols comme candidat à la place de gouverneur.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN.

Wiltz	140
Nichols	116
McEnery	80
Herron	34

SECOND TOUR DE SCRUTIN.

Wiltz	139½
Nichols	139
McEnery	63½
Herron	20

TROISIÈME TOUR DE SCRUTIN.

Wiltz	140½
Nichols	142
McEnery	61½
Herron	27½

La candidature de McEtery est retirée en faveur de Nichols.

QUATRIÈME TOUR DE SCRUTIN.

Motion est faite de nommer Nichols par acclamation et la motion est adoptée sans opposition.

La Convention du Barreau.

Nlle-Orléans, 24 juillet 1876.

Une convention du barreau de la Nlle-Orléans, après invitation adressée à tous les membres actifs en 5 et le 6 juillet 1876, à l'effet de choisir et de recommander aux divers corps nominants et aux votants de la paroisse des personnes capables de remplir les places de juges de district—places qui doivent être remplies à l'élection générale de novembre prochain.

Soixante d'avocats, sans distinction de partis, ont assisté à cette convention. Les soussignés ont été chargés d'en communiquer le résultat aux différents corps nominants, aux votants, et de les soumettre à leur considération.

Les choix ont été faits par voie de scrutin et il a été convenu, avec une cordiale unanimité, de recommander les personnes dont les noms suivent :

Pour la Première Cour de District,
L'HON. EDMUND ABELL.
Pour la Cour Criminelle Supérieure,
L'HON. T. G. HUNT.
Pour la Deuxième Cour de District,
L'HON. A. L. TISSOT.
Pour la Troisième Cour de District,
L'HON. FRANK A. MONROE.
Pour la Quatrième Cour de District,
L'HON. WM. M. BONNER.
Pour la Cinquième Cour de District,
MR. NICH. H. RIGHTOR.
Pour la Sixième Cour de District,
L'HON. ARTHUR SAUCIER.
Pour la Cour Supérieure de District,
L'HON. A. ELMORE.

Nous avons reçu depuis l'ajournement de la convention, une lettre de l'Hon. Wm. A. Elmore qui refuse la candidature pour la cour supérieure de district ou pour toute autre cour.

Nous ferons observer avec respect que les membres du barreau sont plus à même que le reste de la communauté de savoir quels sont les plus capables et les plus dignes de remplir les fonctions de juges, et comme chaque avocat, dans chacun de ses procès, doit inévitablement un autre avocat qui représente une partie adverse, il est impossible que les membres du barreau, collectivement, puissent tous soutenir un même candidat dans l'espoir d'obtenir des avantages injustes dans les décisions des causes. Un antagonisme inévitable rend impossible une semblable combinaison.

Le barreau, en appelant la convention et en faisant ces recommandations, a accompli un devoir désagréable que les précédents semblaient lui imposer, que le succès partiel d'une démarche de ce genre, à la dernière élection générale, suggérait et encourageait et devant lequel il ne pouvait plus reculer. L'existence, les biens, la réputation, les droits des citoyens sont sujets à la juridiction, à l'arbitrage absolu du judiciaire, et on sait par expérience que dans beaucoup de cas, la ruine du plaideur sont infailliblement un décret erroné ou injuste d'un juge de district. Les avocats, qui représentent les parties devant les magistrats, ont désigné hautement ceux qu'ils croient capables d'occuper les postes de juges.

Une administration prompte, pure et intelligente de la justice, l'assurance donnée à la communauté que les droits désordre par la loi seront respectés et protégés par les tribunaux—sont essentielles à la civilisation et au progrès. Que chacun ait la conviction de recueillir le fruit de son travail et l'industrie prospérera, les capitaux reviendront, la paix et le bien-être succéderont à l'adversité. Sans ces garanties, nous ne devons nous attendre qu'à la stagnation et à la violence.

Le barreau croit avoir accompli un devoir en indiquant les moyens qui peuvent nous assurer ces bienfaits.

Nous ne contestons nullement le mérite des candidats qui pourront être opposés à ceux qui nous avons désignés ; nous disons seulement que nos candidats sont ceux que dans le consentement commun des hommes honnêtes, expérimentés et capables : que le barreau les croit désignés et comptants aux différents corps nominants, aux votants, et de les soumettre à leur considération.

DAVID C. LABATT,
JOHN FINNEY,
CHARLES E. HOUGHTON,
C. E. SCHMIDT,
SEARS DAVIS.

Tirage d'Or

Maintenant ou Jamais
Se tire Samedi
$500,000 en or
Billets seulement $50
Coupons seulement $2.50
La dernière chance

TIRAGE D'OR.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Distribution de prix.

Une intéressante cérémonie avait réuni hier un grand nombre de familles du second district à l'école paroissiale Sainte-Marie, rue de l'Hôpital. Il s'agissait de la distribution annuelle des prix qui a été précédé par diverses exercices qui ont été très applaudis et dont voici le programme :

Marche de la Norma, 4 mains.....Mlle A. Feujol.
Le Lac Miech'ol.....Mlle A. Clotworthy.
Mlle M. Sparrow.
Absent (we Dai—(Dialogue).....Mlle F. Bernagué
Chœur—Un Grand Examen.

THE FRENCH LESSON—(Dialogue.)

Miss To and.....Mlle E. Hass.
Miss.....Mlle J. Hennessy.
Edith } Elèves } Mlle E. Semmelink.
Laura } Elèves } Mlle L. Bell
Mlle M. Gabriels
Dramme de Villars.....Mlle A. Feujol.

Le bon emploi de l'argent.—(Dialogue moral.)

Mme Valcourt, veuve.....Mlle A. Feujol.
Mlle L. V. Feujol.
Mlle E. Semmelink.
Zélie } Filles de Mme } Mlle E. Gabriels.
Marie } Valcourt } Mlle F. Mandigaut.
L'Ange Gardien de Marie.....Mlle T. Delacroix.
Charlotte, jeune villageoise.....Mlle L. Cormier.
Mlle E. Le Breton.
Chœur—Marche Grand'Maman.

Aunt Bethiah's Journey—(Dialogue.)

Aunt Bethiah.....Mlle M. Gueydan.
Emmeline.....Mlle V. Pompée.
Susie } her nieces } Mlle C. Gabriels.
Laura } her nieces } Mlle A. Desbonnets.
Chœur—I volutely had some rep. (Accompagnement).....Mlle A. Feujol.

DISTRIBUTION DES PRIX.

Marguerite—Romance.....Mlle A. Feujol.

COURONNES D'HONNEUR ET DE SAGESSE.

Chœur—God bless the friend we love.—Accompagnement).....Mlle A. Feujol.

Incendie.

Hier matin, vers quatre heures, le feu s'est déclaré dans une écurie de la rue St-Claude, entre les rues St-Ferdinand et Port, et l'a entièrement détruite. Une cuisine basse a brûlé en même temps. Les deux bâtisses appartenaient à Patrick Powers, qui les occupait. La perte, qui est de cinq cents piastres, est couverte par la compagnie d'assurance Hibernia.

Une maison voisine, basse et en bois, occupée par Owen Short, qui en est le propriétaire et assurée pour sept cents piastres à la compagnie des Marchands—est encore été dévorée par les flammes, en moins de temps qu'il ne nous faut pour le raconter.

On n'a pas pu nous renseigner sur la cause de cet incendie.

Un chien enragé.

On a vu, hier, dans la rue Prytania, un chien qui, d'après toutes les apparences, était enragé ; sa marche et l'écume qui sortait de sa bouche ne laissant presque aucun doute là-dessus.

Des centaines de passants l'ont aperçu et beaucoup d'entre eux se sont même approchés de lui toutes les fois qu'il s'arrêtait sur le trottoir en tremblant et en hésitant. Il n'a essayé de mordre personne.

C'est le premier cas qui ait été constaté, cette année, dans notre ville.

Le moment est venu pour la police de distribuer plus généreusement et plus rigoureusement que jamais les sanctions dont les autorités l'ont armée.

A propos de ces fameuses sanctions, seraient-elles aussi redoutab es qu'on le dit? L'effet en est il aussi efficace, aussi sûr que par le passé?

Qui donc pourrait bien nous donner des renseignements positifs sur la qualité de la viande et la quantité d'arsenic qui entre dans la fabrication d'icelles?

Orphelin noyé.

Hier vers cinq heures après-midi, deux orphelins de l'asile allemand, Jules Perry et George Munch, de 13 à 14 ans, s'étaient hasardés dans une embarcation sur le fleuve, à la hauteur de l'avenue Clay. L'embarcation ayant chaviré, Perry se noya. Munch revint à l'asile, y prit ses effets d'habillement et partit sans rien dire, sans doute pour éviter des reproches.

Rixe.

Une rixe a eu lieu mardi soir, vers neuf heures, à l'angle des rues Tchoupitoulas et St-Joseph, entre Henry Burke et John Omera. Ce dernier a été blessé de trois coups de pistolet, deux au bras droit et un près de l'épine dorsale.

Le Dr Kennedy n'a pas voulu se prononcer sur l'état d'Omera. Burke n'est arrêté : la police ne l'a pas encore arrêté.

La rixe a eu pour cause une querelle de famille.

Un petit spectacle.

Une quinzaine de jeunes garçons et une vieille femme ont eu le plaisir, hier matin, de se voir entourés d'une foule curieuse qui les regardait plonger leurs bras jusqu'aux coudes dans un ruisseau bourbeux de la rue Jackson. Chacun des spectateurs s'imaginait que l'un des travailleurs allait tirer un trésor de la fange que les employés du nettoiement ont oublié de faire disparaître, et le groupe serait peut-être à l'heure où nous écrivons ces lignes, assez nombreux qu'il l'était au début des opérations, si l'un des "lookers on" qui commençait à se fatiguer de faire le pied de grue, n'avait demandé aux gamins ce qu'ils cherchaient dans le torrent métropolitain ; les curieux apprirent alors que la clé d'un café y était tombée, et qu'il fallait la retrouver le plus tôt possible pour aller servir les clients altérés. La foule, à ce mots, se dispersa.

"Nous ne l'y prendrons pas, my how", murmura l'un des boys en suivant d'un œil courroucé les badauds qui s'éloignaient.

Le rasoir.

Jenny Jennings et Wm. Davis se sont distribués des coups de rasoir, hier matin, à quatre heures, au coin des rues Cypress et Johnson. Davis est le plus grièvement blessé des deux. Augustin Carrie, qui accompagnait Jennie, a été blessé au pied. Davis est à l'hôpital de charité.

Jennie a été arrêtée. Voici sa version de la chose : "Je revenais d'un bal avec Carrie, qui demeure chez moi, et l'ahuri de mon mari, pour effrayer les voleurs. Je chantais, il m'assena un coup de bâton ; je tirai alors mon rasoir et voulut l'en frapper, mais l'atteignis Augustin au pied."

La jeune dame ajoute à son récit le détail suivant : "Paris ayant de nouveau levé son bâton sur moi, je lui portai un botte. On dit que je l'ai blessé au côté, je l'ignore, mais je sais que je l'ai touché."

Conseil de ville.

Le conseil de ville s'est réuni mardi, mais, faute de quorum, il s'est ajourné à samedi.

TEMPÉRATURE.—26 juillet 1876
Thermomètre de C. DURAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin	76	25
Midi	86	30
3 P. M.	88	31
6 P. M.	82	27.

C'est le public qui tire la loterie.
Ce n'est pas la Compagnie.
C'est la combinaison
La plus franche et la plus loyale
Et aussi la plus libérale
Qui ait jamais été imaginée.
Il ne reste que deux jours,
Il ne reste que deux jours,
Samedi, 29 juillet,
Cent mille piastres,
Le tout en or.

—On voit actuellement dans un magasin de Broadway un aquarium qui contient un certain nombre d'animaux marins. Le plus curieux est sans contredit le *Serment d'Hippocrate*. C'est un crabe dont les mœurs singulières méritent une mention spéciale. Pour garantir la partie postérieure de son individu, qui est dépourvue de carapace, le Serment d'Hippocrate, au moment de la bataille, va ramasser dans sa taille, sert de se cacailler ; il s'en couvre alors et s'avance vers son vainqueur dans la maison d'Hippocrate. On sait l'axiome original, c'est que le médecin, l'habile, un animal-ajusté, qui guérit facilement et calme la souffrance, vient dûment domicilié sur la poitrine de son client, mais le Serment d'Hippocrate, en maison, ne remplit pas ce programme. Il vous en vaut mieux l'éviter dans les cas où vous auriez vu remplacer degrés de fêlure par un mal vrai. Il mentira, qu'il a observé que le Serment d'Hippocrate admet la bonne chère, c'est ordinairement insinué dans les cuisines et trouve là son gîte et sa nourriture. Quant à l'Hippocrate lui-même, il ne vit que de mensonges. Ceux qu'il vous débite sont si bien ajustés qu'on les prend pour la vérité. Ceux qu'il vous fait accepter sont si bien cousus qu'on les prend pour la justice.

—*Le Gaulois* a reçu de M. Dénis Ordinaire, chargé d'affaires de France à Berne, la lettre suivante, qui a pour but de rectifier l'information publiée par ce journal :

Berne, 17 juillet 1876.

C'est avec une pénible surprise que j'ai vu dans le dernier numéro du journal que vous dirigez, que j'ai été accusé d'avoir été trouver M. de Visetine pour lui demander le départ immédiat de certains réfugiés qui se trouvent dans la capitale du canton de Vaud, et qui, d'après votre correspondant, auraient été l'objet d'une ovation à leur arrivée à Genève.

Je ne puis croire que vous ayez voulu ajouter foi à une pareille assertion, et je me permets de vous adresser une rectification à ce sujet.

Je n'ai pas l'avantage de connaître personnellement M. Visetine. Mais je connais trop bien le caractère et la dignité de ce magistrat pour croire qu'il ait pu se laisser influencer par des démarches de la nature de celle que vous lui attribuez.

Veuillez agréer, etc.

DENIS ORDINAIRE.

HAUTE-GARONNE.—Le conseil municipal de Toulouse, réuni en session extraordinaire, a voté, à l'unanimité, une somme de 40,000 francs, destinée à faciliter l'installation dans la commune des familles des victimes des inondations. Il a voté, en outre, une somme de 10,000 francs pour la création d'une Faculté de médecine.

Un assassinat atroce.—Un assassinat a été commis à Odessa dans des conditions et avec une cruauté inouïes. Voici les détails que donne à ce sujet le *Messager d'Odessa* :

"Dans la nuit du 10 au 11 juillet, on trouva aux environs de la station Nerubaï un jeune homme tout habillé de drap, ayant son vêtement de dessus, l'habit, complétement déchiré (autres disent du pétrole). Depuis de lui on trouva le bâton percé de coups de couteau, et qu'il disait, d'après quelques témoins, qu'il était à la recherche d'un jeune homme qui, disait-on, avait été tué par un train. Arrivé à la station, on trouva les traces d'une jeune personne qui, avec un jeune homme, avec chevaux, l'emmenait sans doute à Odessa. Arrivé à Odessa, on trouva le cadavre de cette jeune personne, qui avait été violée et ensuite égorgée avec un couteau ou un rasoir. Le cadavre était affreusement mutilé (on lui avait coupé les seins, arraché les yeux, etc.). Les assassins ont été arrêtés. Ce sont deux individus, dont l'un, Elisabethgrad ; il y rencontra un jeune homme de 17 ans, nommé D..... Il le ramena à Odessa et lui offrit un bain de mer.

"En outre, D..... fit faire à son compagnon une promenade en voiture, et, ayant vu un homme d'une trentaine d'années, grand de taille et portant une barbe noire, lui demanda s'il n'y avait pas de bains dans les environs. Arrivés à l'endroit indiqué, les trois jeunes gens traversèrent un champ de blé, et, ayant aperçu à l'écart un chemin creux, ils y descendirent. Arrivé là, D..... dit à son compagnon qu'il avait oublié son argent, et qu'il allait le chercher. Il remonta le chemin creux et revint avec un couteau (ou un rasoir) et un flacon d'acide sulfurique, ou l'on croit, un poison !

"D'après une autre version, moins croyable, les malfaiteurs auraient arrêté leur victime de police, qu'ils auraient assassiné, et c'est tout naturel de supposer qu'on aurait trouvé un malheureux."

La dernière chance de gagner une fortune
La dernière chance de gagner une fortune
La dernière chance
La dernière chance
La dernière chance
La dernière chance
La dernière chance
La dernière chance
La dernière chance de gagner une fortune
La dernière chance de gagner une fortune

TIRAGE DIMANCHE PROCHAIN
GROS LOT 100,000

L'appétit est une nécessité. Quand cela n'est pas une nécessité, quand cela n'est pas une nécessité pour nourrir le corps, c'est une nécessité pour nourrir l'esprit. Il faut manger pour vivre, et vivre pour penser. Une organe est le plus développé, le plus puissant, et le mieux organisé de tous, c'est l'estomac, et vous savez bien que l'estomac a besoin d'être fortifié, et vous y parviendrez en vous servant de Hostetter's Stomach Bitters, qui vous donnera un stimulant sain et salutaire, qui vous donnera l'appétit et vous mettra en état de manger. Vous serez bientôt en état de faire l'ouvrage de deux hommes, les nerfs et tout le système seront fortifiés par l'usage de cet excellent tonique, et la santé et la vigueur vous seront données par la même occasion. Un peu de persévérance dans l'usage de ce remède vous convaincra que les Bitters" et contre le fourneau est le meilleur remède.

Décédée hier, à dix heures P. M., à l'âge de trente ans, dame ADELINE CAILLOUX, épouse de Marie Jean-Pierre Lelié et de Tabary. Les amis et connaissances de la famille Tabary, Chaumont, Lelié, Pont, Amat et parent priés d'assister aux funérailles qui auront lieu demain matin, à neuf heures, de la maison de son père, No 76, rue d'Orléans, ruelle Roffignac.

Le convoi partira de la demeure du défunt.

Inhumation au cimetière Saint-Louis.

Un petit mot sur la maladie de la femme de M. Auguste Roche, agent de commerce, dont le domicile est rue d'Orléans, No 76, entre Roffignac et Rampart. Cette dame est atteinte d'une maladie de matrice, et pendant plus de trois mois elle a souffert d'une manière horrible. Après avoir consulté plusieurs médecins, elle a fini par se décider à faire usage de la Salsepareille de Brown, et elle a été guérie par quelques bouteilles de ce remède. Elle a été guérie par quelques bouteilles de ce remède. Elle a été guérie par quelques bouteilles de ce remède.

Recettes totales de la Banque de France, du 1er janvier au 15 juillet 1876 :

Escompte	1,391,546 10
Avances	425,754 95
Intérêts	13,395,141 70
Bénéfices	172,869 50
Commissions	305,495 17
Bénéfices	1,078,213 50
Bénéfices	2,971,333 80
Bénéfices	991,056 30
Bénéfices	1,910,957 70
Bénéfices	387,565 "
Bénéfices	3,164,411 50
Bénéfices	1,951,994 85
Bénéfices	195,500 "
Dépenses administratives	30,900 "
Impression des listes de souscription au *Journal officiel*	78,805 75
Total	28,975,280 65

Le rapport évalue les pertes des pauvres et des peu aisés à 45 millions ; celles des riches à 100 millions.

Le comité central a décidé que les victimes des inondations en France ayant été largement secourues, les intérêts des souscriptions versées au Trésor public seraient consacrés à l'adoucissement des misères créées par les inondations récentes dans le bassin du Rhin.

Voici la conclusion de ce document :

Ainsi se trouvé terminée la tâche que s'était imposée le comité central. Avant de se séparer, ils veulent consigner ici l'expression de la vive reconnaissance des malheureux dont l'infortune a été soulagée par les offrandes des donateurs.

La souscription pour les inondés a donné des résultats que nulle autre n'avait encore atteints. Elle s'est ouverte, pour tout le monde, avec un élan admirable ; tout le monde y a concouru et il faut remercier chacun de ceux qui ont pris part à cette œuvre de bienfaisance, une telle tâche serait impossible.

Le comité a pensé d'ailleurs, que le sentiment du bien accompli est la plus douce des récompenses, et il se borne à témoigner toute sa gratitude aux personnes de la France, de l'étranger, a été acquis à ce grand acte de charité.

N'attendez pas plus longtemps,
Il ne reste que deux jours
Le tirage a lieu samedi,
Tirage de la loterie d'or,
Gros lot $100,000,
9,980 lots, $500,500.
Le tout payé en or.
Il ne reste que deux jours.
Acheter vite votre billet
Et faites fortune.

CE QUE COUTERA LE CHEMIN DE FER METROPOLITAIN PARISIEN. — Nous avons dit hier qu'après approbation du ministre des travaux publics, l'administration municipale vient de soumettre au conseil général des ponts et chaussées un projet conçu par M. Huet, ingénieur, pour l'établissement d'un chemin de fer dans l'intérieur de Paris.

D'après les devis annexés aux plans, la dépense de ce projet, qui comporte la construction de deux souterraines et de deux tunnels sous la Seine, ne devrait pas être moins de 127 *millions*. Des estimations approximatives suffisent pour donner une idée exacte de cette entreprise gigantesque.

En présence d'un pareil chiffre, l'on comprend aisément que l'administration municipale ne puisse songer à commencer des travaux de cette importance avant d'avoir obtenu l'approbation des lignes projetées ou en cours d'exécution. Nous pouvons même ajouter, sans crainte de nous tromper, que si jamais ce projet de M. Huet se réalise, la ville devra chercher un emprunt spécial pour se procurer les ressources nécessaires.

LE CHAMPAGNE EN SARDAIGNE.—Le 27 juin, vers quatre heures et demie du soir, MM. Mangini, entrepreneur, et de Negri, aide de camp civil, partaient de Rome en cabriolet pour la résidence royale de Genzo Orusi. Arrivés dans un bois près d'Orusi, ils aperçurent une décharge de coups de feu, et le cheval de l'un des malfaiteurs embusqués. Le cheval est fait blessé à la tête.

A la seconde décharge, Mangini reçut trois balles, dont une lui perça le cœur. Son compagnon, M. de Negri, reçut aussi une seule balle qui arrêta net sa course et n'avait pas encore cessé de vivre.

M. de Negri s'étant à terrassé et désarmé, tous les malfaiteurs s'approchèrent à coups de couteau de Mangini, le mirent à nu, le dépouillèrent de ses vêtements et de sa montre, et prirent la fuite, arrivés d'une manière avec une charrette.

Il est qu'en moment étaient arrivés à la vie de son maître et de son ami, qui, ne voyant pas revenir, avaient pris la route pour l'aller. Ils accourent, mais il n'y resta à coups de fusil et blessèrent grièvement. Il s'enfuit alors en criant au secours, mais valeurs ne parvinrent pas leur sauver la vie. Soudoyer M. Mangini, un des serviteurs vous habite qu'un cocher, qui avait été tué par le.

M. Mangini avait sur lui environ 40,000 fr.

Un des malfaiteurs est déjà entre les mains de la justice.

LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,
Police Garantie et Gravée.
LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY
AFFAIRES DE LA LOUISIANE DES ASSURANCES
HOME INSURANCE COMPANY
Compagnie établie en 1852.
RÉORGANISÉE,
avec un capital de, en
1876.
Capital $500,000
RENOUVELEZ VOTRE BARBE-ROBE
B. T. WALSHE
$35,000
De Diamants, Montres, Bijoux et Chaines en or,
AUX PRIX COUTANTS, AU COMPTANT SEULEMENT.
Durant trente jours à dater du 27 Juillet.
A. M. HILL, Bijoutier,
H. J. RIVET,
PHARMACIEN-DROGUISTE
J. MANDIN & Cie.,
NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,
GRAND VIN DE CHAMPAGNE
EUGÈNE CLICQUOT
FINE WINES, COGNAC. OLIVE OIL
A. W. MOFFETT & CO.,
LHOTE & CO.,
H. CLOSTERMANN & BAYLE
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES
FRANÇAISES, ANGLAISES ET ALLEMANDES
P. E. SARRAZIN,